PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

CIPCEA

Centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique

Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1-ENS

Année universitaire 2026/2027

ENS | PSL

Sommaire

Mot de la direction
P. 3

Objectifs et débouchés
P. 4

Conditions d'accès
P. 6

Sélection des étudiants
P. 7

Organisation de la formation
P. 10

Programme des enseignements
P. 15

Contrôle des connaissances
P. 18

Résultats
P. 20

Équipe pédagogique
P. 21

Frais d'inscription
P. 25

Mme Anne LEVADE

Mr. Jean-Christophe GRACIA

Mot de la direction

Le paysage des concours et des carrières de la haute fonction publique d'Etat a connu récemment des évolutions importantes et controversées :

l'INSP a succédé à l'ENA, certains grands corps de l'Etat (inspections générales, corps préfectoral, corps diplomatique) ont été mis en extinction, au profit de nouvelles formes de gestion des carrières (fonctionnalisation, contractualisation). Les concours et les carrières de la haute fonction publique territoriale et de la haute fonction publique hospitalière, ainsi que ceux de la haute fonction publique parlementaire n'ont toutefois pas été touchés par ces transformations.

Mais dans cet environnement contrasté, des lignes de force stimulantes se dégagent : une tendance générale se dessine vers une plus grande « interopérabilité » des carrières entre les différentes fonctions publiques. On observe également un important renouvellement des générations, lié à la structure démographique actuelle de l'encadrement supérieur public. Enfin, la crise récente du Covid comme les incertitudes que doivent affronter aujourd'hui les grandes démocraties mettent en lumière, à nouveau, l'importance décisive, pour notre pays, des métiers de l'Etat, des collectivités territoriales et du monde hospitalier.

C'est la raison pour laquelle la préparation que nous proposons, qui s'est imposée par la qualité de ses résultats à l'ensemble des concours de la haute fonction publique, s'est organisée pour répondre le plus efficacement possible aux évolutions en cours tout en maintenant avec force l'esprit de service public qui demeure l'exigence essentielle de toute vocation pour ces carrières au service des citoyens.

Objectifs et débouchés

Depuis 2005, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Ecole normale supérieure (Ulm) unissent leurs efforts dans le cadre d'un centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique :

Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS. Une convention précise les modalités de cette coopération.

L'objectif est d'offrir aux étudiants le **maximum de chances d'être reçus au concours externe de l'INSP** et aux autres concours de même niveau (Quai d'Orsay, assemblées parlementaires, Banque de France, Administrateur territorial, Commissaire de police, EN3S, EHESP...).

L'INSP apporte son soutien moral et financier à cette formation et à la coopération entre l'Université Paris 1 et l'Ecole normale supérieure. Depuis la rentrée 2013, et dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements dont l'INSP est membre, la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS participe à la prise en charge des élèves de la classe Talents de l'INSP.

Sur le plan administratif, la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS fait partie du Centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique (CIPCEA) de l'université Paris 1.

La direction et la responsabilité pédagogique de la préparation sont assurées conjointement par Anne Levade, professeur de Droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et par Jean-Christophe Gracia, Président de chambre au Tribunal Administratif de Paris et professeur associé à l'Ecole normale supérieure.

L'inscription dans le Master « Action et Politiques publiques - Concours de la haute fonction publique » est distincte mais **indissociable de l'inscription** dans le cycle de formation préparant aux concours de la haute fonction publique.

Ce parcours à finalité professionnelle s'inscrit dans la mention « Administration publique » du domaine « Droit, Economie, Gestion ».

Le Master élargit les possibilités offertes aux étudiants. Si le principal objectif de la formation est la réussite au concours de l'INSP ou à d'autres concours comparables, elle permet en outre d'obtenir un Master 2. Le Master est un grade universitaire qui valide un niveau de formation et de compétence ; il permet, le cas échéant, aux étudiants de candidater à des emplois de contractuels dans le secteur public ou dans des bureaux d'étude travaillant pour le secteur public. Il leur ouvre également la possibilité de se réorienter vers la filière recherche, en vue d'une inscription en thèse.

Les enseignements sont assurés par des professeurs de l'Université Paris 1, des professeurs de l'ENS et des hauts fonctionnaires. Deux professeurs associés de l'Université Paris 1 et un professeur associé de l'ENS, recrutés dans la haute fonction publique, apportent leur concours à la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS.

Classe Prépa-Talents

Dans le cadre d'une convention avec le ministère de **l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification**, la classe Talents de la Prépa Concours de la Haute fonction publique Paris 1-ENS accueillera trente étudiants à la rentrée universitaire 2026.

Ouverte à des étudiants sélectionnés sur la qualité de leur dossier universitaire et sur des critères sociaux, cette formation offre un accompagnement et une préparation renforcés dont les modalités sont déterminées après un entretien individuel.

Les étudiants admis au sein d'une Classe Talents peuvent bénéficier d'une Bourse Talents d'un montant de 5 000 euros annuels cumulable avec la bourse du CROUS.

Conditions d'accès

Les conditions d'accès au Master et à la préparation aux concours sont identiques.

Les inscriptions sont distinctes, mais les étudiants n'acquittent les droits qu'une seule fois. Un étudiant ayant obtenu le Master mais ayant échoué au concours **pourra se réinscrire à la préparation aux concours**, à sa demande et sous réserve de l'examen de son dossier.

La formation s'adresse aux étudiants **titulaires d'un Master 1** ou d'un diplôme reconnu équivalent.

La candidature aux concours de la haute fonction publique est ouverte aux titulaires d'une licence. Toutefois, il faut être titulaire d'un Master 1 ou d'un diplôme équivalent pour s'inscrire en Master 2. Dans la pratique, la quasi-totalité des reçus à l'INSP sont titulaires d'un Master 1, d'un diplôme de Master 2, ou sont diplômés d'une grande école. La Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS ne prépare pas aux concours internes et aux troisièmes concours de la haute fonction publique.

Le concours de l'INSP et les concours assimilés réclament un niveau élevé et une préparation intensive, en raison :

- de la diversité des matières du programme ;

- du niveau de connaissances exigé pour chacune de ces matières ;

- du niveau de culture générale attendu des candidats ;

- des méthodes de travail indispensables à une préparation efficace.

En fonction de leurs études antérieures, tous les étudiants doivent fournir un effort particulier de mise à niveau dans des matières nouvelles, afin de satisfaire aux exigences des concours.

Le centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique est ouvert aux étudiants de toutes les universités, des différents IEP, des grandes écoles d'ingénieurs, de gestion et de commerce, aux normaliens des écoles normales supérieures.

Sélection des étudiants

Pour l'année 2025-2026 environ 140 étudiants seront inscrits, nombre auquel s'ajoutent ceux qui font une deuxième année de préparation.

L'inscription est conditionnée par une procédure unique de sélection.

Les étudiants en attente du diplôme leur permettant de s'inscrire peuvent engager la procédure de sélection. Leur inscription ne pourra être effective qu'après l'obtention de ce diplôme.

Cette procédure de sélection répond à un triple objectif :

- vérifier la motivation des étudiants

- vérifier que les étudiants présentent le niveau de formation initiale indispensable pour se préparer avec des chances de succès aux concours

- constituer une classe de niveau suffisamment homogène pour que tous puissent être soumis au niveau d'exigence le plus élevé

L'inscription est conditionnée, **dans la limite des places disponibles, par la note obtenue à l'épreuve de sélection**, et par l'examen du dossier du candidat.

L'épreuve de sélection, organisée début mai pour l'année universitaire suivante, prend la forme d'une dissertation de droit public ou de questions économiques, au choix du candidat, d'une durée de 5 heures. Le programme est déjà celui du concours d'entrée, mais seront proposés aux étudiants des sujets de réflexion pour lesquels un étudiant issu d'un M1 en droit public ou en science économique notamment, ou d'un IEP, dispose en principe des connaissances de base suffisantes.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à s'exprimer avec clarté et précision et à organiser leurs connaissances en fonction des exigences formelles des épreuves du concours externe d'entrée à l'INSP.

Voici quelques sujets des dernières années :

Droit public :

« La libre administration des collectivités locales. »
« Les ordonnances de l'article 38 de la Constitution de 1958. »
« Les révisions constitutionnelles sous la Vème République. »
« La transparence en droit public. »
« Les circonstances exceptionnelles en droit public français. »
« Service public et concurrence. »
« Le contrôle de l'administration. »
« L'urgence. »
« Indépendance et administration. »
« Le recours administratif préalable. »
« Ordre public et libertés publiques »
« La souveraineté de la France »

Questions économiques :

« Quelle limite pour la dette française ? »
« La croissance du PIB, un indicateur incontournable ? »
« Comment restaurer la balance commerciale française ? »
« La reprise de la croissance est-elle durable ? »
« Quel rôle de l'Etat en faveur de l'innovation ? »
« L'euro : bilan et perspectives. »
« Faut-il mener une politique industrielle ? »
« Quelles politiques pour relancer la croissance économique en Europe ?
« L'endettement des Etats constitue-t-il une menace pour la reprise économique ? »
« Justice sociale et efficacité économique »
« Quelles politiques économiques pour lutter contre l'inflation ? »
« Quel soutien pour les ménages en période de crise ? »

Les étudiants ayant validé à Paris 1 le Master 1 « Action et Politiques publiques » de la mention Administration publique sont admis de droit.

Toutefois, peuvent être admis, après examen de leur dossier par une commission et sans avoir passé l'épreuve de sélection, dès lors qu'ils satisfont aux conditions requises pour se présenter au concours externe de l'INSP ou à un autre concours externe de même niveau et dont le programme est voisin :

Les élèves, anciens élèves et étudiants des écoles normales supérieures titulaires au moins d'un Master 1 et qui sont au moins en deuxième année de scolarité à l'Ecole ;

Les étudiants de l'Université Paris 1 ayant obtenu la mention Bien à un Master 1 ou à un Master 2 en droit, science économique, administration économique et sociale, science politique ou science de gestion ;

Les étudiants qui, ayant obtenu leur dernier diplôme à l'université Paris 1, auront réussi l'agrégation de sciences économiques et sociales ;

Les étudiants de l'Université Paris 1 ayant suivi en M1 l'option « Préparation aux concours » et admis à s'inscrire, par une délibération spéciale d'un jury d'admission incluant l'enseignant chargé de cette option, sur la base de l'évaluation de leurs résultats dans cette option et dans la limite des places disponibles ;

Les élèves de grandes écoles ayant passé une convention avec l'Université Paris 1 et l'ENS (HEC, ESCP Europe, ESSEC), dans la limite du nombre d'étudiants prévu par cette convention, sélectionnés par leur école et après examen de leur dossier par la commission de sélection de la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS;

Les étudiants autorisés à redoubler.

Dans l'examen du dossier il sera particulièrement tenu compte des bases acquises en économie et/ou en droit public.

Les élèves de la classe Talents de l'INSP sont inscrits comme étudiants à l'Université Paris 1, participent à certains enseignements, aux galops d'essai et aux examens terminaux pour l'obtention du Master.

Organisation de la formation

Mise à niveau

Les étudiants trouveront en ligne des indications de lecture de base pour leur permettre de commencer à se préparer, notamment dans les matières qui sont nouvelles pour eux.

Programme et organisation de la scolarité

La formation est organisée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Masters, et notamment sur une base semestrielle. Organisée seulement au niveau M2, elle s'étend sur deux semestres.

Le programme du Master est resserré sur les matières et les épreuves du concours de l'INSP. Sont, en outre, proposés aux étudiants les matières et les entraînements aux épreuves prévues par le règlement d'autres concours. Ces enseignements ne sont pas pris en compte pour l'attribution du Master, mais il est vivement recommandé aux étudiants de choisir ceux qui correspondent aux concours auxquels ils souhaitent se présenter.

Au cours des premières semaines de la scolarité des conférences d'information seront organisées sur les écoles de la fonction publique et les carrières pour aider les étudiants à se déterminer. Puis, plusieurs séances de coaching individuel et collectif seront organisées afin de s'assurer que chaque candidat puisse non seulement choisir les concours qu'il souhaite présenter mais également les métiers vers lesquels ils envisager de s'orienter. Enfin, une attention particulière sera portée à la préparation aux épreuves d'admission, non seulement après les résultats d'admissibilité mais aussi en cours d'année.

La formation se déroule de début **septembre à mi-juin** (30 semaines). Elle est complétée par un tutorat et un entraînement aux épreuves orales d'admission après les épreuves écrites des concours, sous la forme d'oraux blancs et de conseils méthodologiques. La formation proposée s'étend donc jusqu'aux épreuves d'admission des concours auxquels se présentent les étudiants.

La formation comporte chaque semaine une vingtaine d'heures d'enseignement (632 heures sur l'année) et, à partir d'octobre, un galop d'essai correspondant à une épreuve écrite de concours ; des épreuves correspondant à des épreuves typiques d'autres concours seront également proposés.

En outre, deux concours blancs sont organisés, sur une semaine, en janvier et en mai. Le calendrier des concours blancs tiendra compte du calendrier des principaux concours administratifs de niveau comparable.

Selon les matières, l'enseignement se compose d'une direction d'études et d'une conférence de méthode, ou seulement d'une conférence, par séquences d'une heure trente ou de deux heures.

La direction d'étude a pour objet la présentation, sous la forme de cours magistraux, des questions d'actualité de la discipline jugées les plus importantes dans la perspective des concours, en les rattachant aux connaissances fondamentales. Elle n'a pas pour objet de couvrir de manière exhaustive l'ensemble de la matière, mais d'approfondir ces questions en vue d'alimenter la réflexion personnelle des étudiants. Elle est assurée par des professeurs d'université et des professeurs associés (hauts fonctionnaires).

La conférence de méthode a pour objet de travailler l'ensemble de la matière au travers d'une série de sujets choisis et traités en fonction des exigences méthodologiques des épreuves écrites ou orales des différents concours (composition avec mise à disposition d'un dossier de documents, dissertation, note sur dossier, épreuve orale). De jeunes hauts fonctionnaires, en majorité issus de l'INSP, assurent les conférences de méthode.

Le programme pourra être complété par des conférences d'approfondissement qui seront assurées par des hauts fonctionnaires en charge des questions choisies.

Module transversal «Introduction à l'écologie et au développement durable» :

La crise écologique qui couve oblige les futurs décideurs publics à intégrer, dès leur formation initiale, un minimum de connaissances scientifiques, juridiques et économiques en matière d'environnement et de développement durable.

Un module de 8 heures est proposé à cet effet.

Le cours est dispensé par **M. Robin Degron,** Conseiller référendaire de la Cour des comptes, Directeur du Plan Bleu.

Coordination des parcours :

Dès le premier semestre, un accompagnement individualisé sera possible pour chaque étudiant qui le souhaite afin de mesurer la cohérence de ses choix de concours et de l'accompagner dans la découverte des métiers ou des familles de métiers susceptibles de l'intéresser. Il permettra également à l'étudiant d'organiser son planning de révisions et d'optimiser le temps destiné à la préparation des concours.

Jean-Bernard Castet, Directeur général adjoint Affaires publiques Santé - Groupe MNH et Professeur associé à Paris 1 responsable de la coordination des parcours, sera votre interlocuteur sur ce sujet.

En plus des directions d'étude et des conférences de méthode, chaque étudiant doit choisir parmi les maîtres de conférences et les professeurs un tuteur qui sera son référent pendant l'année ; il peut indifféremment solliciter un enseignant du premier ou du second semestre.

Les étudiants sont évalués par un jury à la fin de chaque semestre, selon les modalités fixées par le règlement du Master. Le grade et le diplôme de Master sont délivrés sur la base des résultats obtenus. Il est également tenu compte de l'assiduité aux différents enseignements.

Langues vivantes :

Anglais (langue obligatoire au concours de l'INSP), allemand, espagnol, italien.

Préparations spécifiques aux concours :

- INSP – concours externes
- Assemblée nationale - Administrateur, Administrateur Adjoint et Rédacteur
- Sénat - Administrateur, Administrateur adjoint et Rédacteur
- Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères - Secrétaire des affaires étrangères cadre général et cadre d'orient
- Tribunaux Administratifs - Conseiller des tribunaux administratifs
- Chambre Régionale des Comptes - Conseiller des chambres régionales des comptes
- Institut National des Études Territoriales - Administrateur territorial
- École des Hautes Études en Santé Publique - Directeur d'hôpital
- Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social
- École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale - Cadres dirigeants de la sécurité sociale
- Commissaire de police et Officier de gendarmerie
- Banque de France - Adjoint de direction de la Banque de France
- Administrateur des affaires maritimes

Dans les matières qui ne justifient pas l'ouverture d'une conférence de méthode, un tutorat peut être organisé pour soutenir le travail des étudiants désireux de choisir cette option à un concours.

Les étudiants doivent accorder la plus grande importance à leur niveau de langue, en particulier en anglais. Des entraînements et une évaluation sont proposés.

Seront, en outre organisés **des entraînements aux épreuves d'entretien et à l'épreuve de mise en situation collective.** Une préparation à **l'expression orale** sera également proposée.

La formation est complétée par des conférences d'actualité, qui permettent aux étudiants d'entendre et de rencontrer des personnalités invitées à présenter un sujet important d'actualité.

Ces conférences jusqu'en 2025 ont accueilli, notamment :

CAZENEUVE Bernard, Ancien Premier ministre de République française (2016 - 2017)

FATÔME Thomas, Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

JOUYET Jean-Pierre, Inspecteur des finances, ancien Secrétaire général de l'Élysée

THIRIEZ Frédéric, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

MIGAUD Didier, Président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

D'HARCOURT Claude, Préfet, Directeur général des étrangers en France

ROUSSEAU Aurélien, Membre du Conseil d'Etat Ancien Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

URSTIN Anne, Membre de l'Inspection générale des affaires sociales, Ancienne Directrice Générale de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

SAINT-MARTIN Laurent, Député du Val-de-Marne et Rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale

LEPETIT Marie-Christine, cheffe de service de l'Inspection générale des finances

PHILIPPE Edouard, Ancien Premier ministre de République française (2017 - 2020)

SAPIN Michel, Ancien ministre de l'Économie et des finances

D'HARCOURT Jérôme, Directeur de cabinet du Délégué interministériel à la transformation publique

BOUCAULT Bernard, ancien directeur de l'ENA et ancien préfet de police de Paris

DE SAINT PULGENT Maryvonne, Présidente de Section au Conseil d'Etat

ASVASADOURIAN Jean-Pierre, Ministre plénipotentiaire, Inspecteur général adjoint des Affaires étrangères

PINAULT Michel, Membre du Conseil constitutionnel, Conseiller d'Etat

DUCROZ Sylvain, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre

TABUTEAU Didier, Titulaire de la Chaire Santé de Sciences PO

REVEL Nicolas, Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République

KEPEL Gilles, Professeur à Sciences Po Paris

LAURENS Henry, Professeur au Collège de France, titulaire de la Chaire « Histoire contemporaine du monde arabe »

ALEXANDRE Laurent, Président de la société DNA Vision

THIEULIN Benoît, Président du Conseil nationale du numérique

VEDEL Renaud, Directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur

OSEREDCZUK Arnaud, Conseiller pour le financement de l'économie et de l'euro

FRAGONARD Bertrand, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, Président du Haut Conseil de la Famille, responsable des travaux préparatoires au projet de loi sur la dépendance

DEMIER Catherine, secrétaire générale du Haut Conseil des prélèvements obligatoires

RIVIERE Constance, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat et Conseillère au Cabinet du Président de la République

CHEVALIER Éric, Ambassadeur de France en Syrie

GUILLAUME Marc, Conseiller d'Etat, Secrétaire général du Conseil Constitutionnel

POCHARD Marcel, Conseiller d'Etat, ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique

SCHRAMECK Olivier, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel

DE ROMANET Augustin, Président Directeur Général du Groupe ADP

Programme des enseignements

Conformément à la réglementation relative aux masters, la formation est organisée en semestres et les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement, auxquelles correspondent des crédits européens du niveau M2.

1. Les volumes horaires ne prennent pas en compte des modules propres à certains concours qui ne sont pas validés pour le Master.

2. D'autres langues seront proposées en dehors du programme du master en fonction des programmes de certains concours et des besoins des étudiants.

Pascal Levy, première pré-rentrée sur le nouveau campus Port Royal, 3 Septembre 2019, Photothèque paris 1

M2 Action et Politiques publiques - Concours de la haute fonction publique						
RCC						
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques		**Volume horaire**				
		CM	**TD**	**Coef.**	**ECTS**	
Semestre 1						
UE 1 :				6	12	
Cours obligatoire	*Droit public (direction d'études : DE)*	14	-	-	-	
Cours obligatoire	*Droit public (conférence de méthode : Conf.)*	26	-	2	4	
Cours obligatoire	*Grand enjeux contemporains DE*	14	-	-	-	
Cours obligatoire	*Grand enjeux contemporains Conf.*	26	-	2	4	
Cours obligatoire	*Questions internationnales DE*	14	-	-	-	
Cours obligatoire	*Questions internationnales Conf.*	26	-	2	4	
UE 2 :				6	12	
Cours obligatoire	*Questions économiques DE*	14	-	-	-	
Cours obligatoire	*Questions économiques Conf.*	26	-	2	4	
Cours obligatoire	*Questions européennes DE*	14	-	-	-	
Cours obligatoire	*Questions européennes Conf.*	26	-	2	4	
Cours obligatoire	*Finances publiques DE*	14	-	-	-	
Cours obligatoire	*Finances publiques Conf.*	24	-	2	4	
UE 3 :				4	6	
Cours obligatoire	*Questions sociales et sociétales DE*	14	-	-	-	
Cours obligatoire	*Questions sociales et sociétales Conf.*	24	-	2	3	
Cours obligatoire	*Anglais*	40	-	2	3	
Total		316	0	-	30	
		316				
Volume horaire étudiant		316				

Semestre 2					
UE 1 :				6	12
Cours obligatoire	*Droit public (direction d'études : DE)*	14	-	-	-
Cours obligatoire	*Droit public (conférence de méthode : Conf.)*	26	-	2	4
Cours obligatoire	*Grand enjeux contemporains DE*	14	-	-	-
Cours obligatoire	*Grand enjeux contemporains Conf.*	26	-	2	4
Cours obligatoire	*Questions internationnales DE*	14	-	-	-
Cours obligatoire	*Questions internationnales Conf.*	26	-	2	4
UE 2 :				6	12
Cours obligatoire	*Questions économiques DE*	14	-	-	-
Cours obligatoire	*Questions économiques Conf.*	26	-	2	4
Cours obligatoire	*Questions européennes DE*	14	-	-	-
Cours obligatoire	*Questions européennes Conf.*	26	-	2	4
Cours obligatoire	*Finances publiques DE*	14	-	-	-
Cours obligatoire	*Finances publiques Conf.*	24	-	2	4
UE 3 :				4	6
Cours obligatoire	*Questions sociales et sociétales DE*	14	-	-	-
Cours obligatoire	*Questions sociales et sociétales Conf.*	24	-	2	3
Cours obligatoire	*Anglais*	40	-	2	3
Total		316	0	-	30
		316			
Volume horaire étudiant		316			
Total annuel		632	0	-	60
		632			
Volume horaire annuel étudiant		632	0		

Contrôle des connaissances

Modalités de contrôle des connaissances

L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement. Le contrôle des aptitudes et des connaissances comporte des épreuves écrites et orales. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de 2 absences justifiées par semestre en conférences de méthode.

TRES IMPORTANT : les étudiants doivent impérativement passer les épreuves du concours blanc qui sont aussi les épreuves du Master pour obtenir le diplôme.

IL N'EST PAS POSSIBLE D'ORGANISER DES EPREUVES DE RATTRAPAGE ET IL N'Y A PAS DE DEUXIEME SESSION, QUELS QUE SOIENT LES MOTIFS D'UNE ABSENCE.

Un étudiant ne peut pas passer à son gré une autre épreuve que celle pour laquelle il a été inscrit. Tout manquement à ces règles se traduit par la défaillance à l'épreuve concernée, ce qui fait obstacle à la délivrance du diplôme.

Notation des épreuves

1° Une épreuve écrite semestrielle sous forme de note ou de composition au choix d'une durée de 5h, notée sur 20 dans les matières suivantes : Droit public ; Grands enjeux contemporains ; Questions économiques.

2° Une épreuve technique semestrielle sous forme de questions à réponses courtes (durée 5h) ou d'un oral (durée 30 min par matière), notée sur 20 dans les matières suivantes : Questions internationales ; Questions européennes ; Questions sociales et Finances publiques.

3° Une épreuve orale semestrielle en anglais d'une durée de 30 min, notée sur 20.

Conditions d'obtention du diplôme

La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux semestres d'enseignement. Toutefois, le jury du second semestre peut procéder à la compensation entre les deux semestres. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.

La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

Attribution du grade de master

La validation du diplôme de master confère le grade de Master en « Droit, Economie, Gestion », mention « Administration publique ».

Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16

Le diplôme de master professionnel ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

En ce qui concerne le master, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à **titre exceptionnel** par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable du diplôme ; dans ce cas, l'étudiant conserve les UE acquises et peut conserver sur sa demande les notes obtenues en vue d'une UE restant à acquérir.

Résultats

Concours	Dates	Admissibles		Admis			Liste complémentaire
		Total	DNP*	Total	DNP	INT**	
Administrateur de l'Etat (concours d'Orient)	2026	2	-	1	-	-	-
Administrateur des Affaires maritimes	2026	1	-	0	-	-	-
Assemblée Nationale Administrateur	2024	21	-	10	-	-	3
Assemblée Nationale Administrateur adjoint	2025	15	-	6	-	-	4
Assemblée Nationale Rédacteur	2023	4	-	2	-	-	-
Attaché d'administrations parisiennes	2026	10	-	3	-	-	-
Banque de France	2025	9	5	3	2	-	-
Commissaire de police	2024	3	-	1	-	-	-
Commissaire des armées	2024	2	-	1	-	-	-
Conseiller de la Chambre Régionale des Comptes	2024	11	4	3	-	-	1
D3S	2025	1	1	1	1	-	-
Directeur d'hôpital	2025	23	2	11	1	-	-
École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale	2025	4	1	2	-	-	1
Institut National des Etudes Territoriales Administrateur	2025	21	5	7	-	-	-
Institut Nationale du Service Public	2026	31	-	14	-	1	1
Magistrat des tribunaux administratifs	2024	3	-	3	-	-	-
Officier de la gendarmerie	2023	3	-	2	-	-	-
Secrétaire des Affaires étrangères : cadre d'Orient	2026	3	-	1	-	-	2
Secrétaire des Affaires étrangères : cadre général	2026	4	-	2	-	-	-
Sénat Administrateur	2025	17	3	6	2	-	-
Sénat Administrateur adjoint	2025	10	1	4	1	-	1

*DNP : Dont Nouvelle Promotion
**INT : Dont Interne

NB : La Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS ne peut pas savoir combien de ses étudiants se sont effectivement inscrits et présentés aux concours ci-dessus - ou éventuellement à d'autres concours de même niveau.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique fait appel aux professeurs de l'université Paris 1 ou de l'ENS et à des hauts fonctionnaires recrutés par l'INSP ou par des concours de même niveau.

Tous les étudiants suivent en un seul groupe les directions d'études (cours magistraux - CM) ; ils sont en revanche répartis en deux classes pour les conférences de méthode (TD dans le tableau), sauf pour les matières à option et les conférences de langues vivantes.

	Directions d'études		Conférences de méthode	
Matières	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Droit public	Anne Levade	Professeur de droit public, Présidente de l'Association française de droit constitutionnel	Camille Thomas-Ortel	Conseil d'Etat
	Fabien Raynaud	Conseiller d'Etat	François Sobry	Magistrat TA de Paris
	Géraldine Chavrier	Professeur de droit public, Paris 1	Matthieu de Vallavieille	Conseil d'Etat
			Tancrède Lahary	Administrateur de l'Etat, Ministère de la Culture
Questions économiques	Philippe Askenazy	DR CNRS, Professeur attaché ENS, membre du Conseil d'Analyse Economique	Pierre De Romanet	Administrateur de l'Etat, Direction générale du Trèsor
	Benoît Chatard	Inspecteur général de l'administration	Louis Touraine	Administrateur de l'Etat, Ministère des Armées
			Paul Lemierre	Administrateur de l'Etat, Direction du Budget
			Luca Violon	Administrateur de l'Etat, Direction du Budget
Questions contemporaines d'ordre général	Jean-Christophe Gracia	ENA, Président de chambre au Tribunal Administratif de Paris, Professeur associé à l'ENS	Vincent Rossi	Chef du bureau, Ministère des Armées
	Agathe Cagé	Haut fonctionnaire, Docteure en Science politique	Madeleine Leroy	Cour des Comptes
			Vincent Perrot	Magistrat administratif, TA de Paris
			Florian Paret	Cour des Comptes

	Directions d'études		Conférences de méthode	
Matières	**Noms**	**Fonctions**	**Noms**	**Fonctions**
Questions Européennes	Stéphane Rodrigues	MCF Droit public, Paris 1, avocat Barreau de Bruxelles	Laurie Durand	Secrétaire des affaires étrangères MEAE
			Cyprien Bilbault	Secrétaire des affaires étrangères MEAE
			Keram Kehiaian	MEAE Direction de l'UE
			Clémence Boullanger	MEAE Direction de l'UE
Questions sociales	Jean-Philippe Vinquant	IGAS, Professeur associé Paris 1	Chloé Micallef	Ministère de la Santé DGOS
			Olivier Bachellery	Conseiller référendaire, Cour des Comptes
			Aymeric Perrin	Administrateur à l'INSEE
			Anne-Caroline Sandeau-Gruber	Inspecteur des affaires sociales, IGAS
Questions internationales	Lena Chercheneff	Maître de conférences, Paris 1, IREDIES/EDS	Aurélien Del Fiol	Secrétaire des affaires étrangères MEAE
			Frédéric Blanc	Administrateur de l'Etat, MEAE
			Antonin Guilhot	Administrateur de l'Etat au MEAE
			Sami Lagati	Secrétaire des affaires étrangères MEAE
Finances publiques	Robin Degron	Conseiller réf. Cour des comptes, Directeur Plan Bleu	Robin Degron	Conseiller réf. Cour des comptes, Directeur Plan Bleu
	Vincent Uher	Administrateur civil, Directeur adjoint de la DDFiP	Lucas Paszkowiak	Adm. civil, chef de bureau au Ministère de l'Economie et des Finances/ Conseiller du ministre du Budget et des Comptes publics
			Paul Dolleans	Inspecteur des finances
			Laetitia Giorgi	Administrateur d'Etat, Direction du Budget

	Options et préparations spécifiques hors maquette du diplôme	
Matières	**Noms**	**Fonctions**
EHESP	Jean-Bernard Castet	Directeur général adjoint Affaires publiques Santé - Groupe MNH, Professeur associé à Paris 1
INET/Gestion territoriale	Loïc Robert / Delphine Cervelle	Conseillers, Cour des Comptes
	Jordan Eustache	Administrateur territorial au Ministère de l'aménagment du territoire
	Michel Guenneau	Directeur général des services, Région Pays de la Loire
Senat/ Droit parlementaire	Geoffroy Laurin	Administrateur du Sénat
	Daniel Montin	Administrateur Assemblée Nationale
MEAE	Thomas Ferrari / Victor Xiberras	Secrétaires des Affaires Etrangères, MEAE
BDF	Paul Pasquon	Cadre de direction Banque de France
	Aurélien Broche	Cadre de direction Banque de France
Assemblée nationale/Sénat/ Droit constitutionnel	François Petaux	Administrateur Assemblée Nationale
	Julien Souplet	Administrateur Assemblée Nationale
	François Joly	Administrateur Assemblée Nationale
Tribunal Administratif - Cour d'appel administrative	Irvin Herzog	Magistrat administratif / Conseiller juridique au Ministère des Affaires Etrangères
EN3S	Mona Pair	Responsable du département CPAM Val-de-Marne
Chambre Régionale des Comptes	Margaux Lelong	Conseiller CRC
	Emmanuel Chay	Conseiller CRC
Affaires Maritimes	Clara Dufay	Administrateur Affaires Maritimes
	Lucie D'Ambra	Administrateur Affaires Maritimes

	Options et préparations spécifiques hors maquette du diplôme	
Matières	**Noms**	**Fonctions**
Commissaire de police	Claire Harismendy	Magistrate, Rédacteur Ministère de la Justice
	Pierre-Etienne Hourlier	Commissaire de police
Préparation à l'épreuve d'entretien	Anaïs Coq	Directrice de cabinet adjointe Mairie de Paris/ Consultante expression communication et média-training
ECI (épreuve collective d'interaction)	Rémy Carof	Coach en exercices d'interaction et expression orale
	Baptiste Raymond	Consultant en stratégie / Fondateur Tusker Club
Méthodologie QRC	Nathan Kuentz	Administrateur d'État - Min. de la Culture
Méthodologie Note opérationnelle	Tancrède Lahary Camille Renard	Adm. de l'Etat, Ministère de la Culture Adm. d'État, Min. Économie et Finances
MESC(mise en situation collective)/ Entretien	Tancrède Lahary	Conseiller, Tribunal administratif de Paris
Enjeux des transitions	Robin Degron	Conseiller référendaire à la Cour des comptes
	Thomas Cargill	Inspecteur des finances
	Henri Verdier	Ambassadeur pour le Numérique, MEAE
	Giacomo Martinelli François Chazot	ANSSI Adm. d'État, Min. Aménagement du territoire Transition écologique

	Langues	
Matières	**Noms**	**Fonctions**
Anglais	Clémence Pillot	MCF Paris 1 DDL
	Elizabeth Lévy	
Allemand	Cécile Oberlé	
Espagnol	Hortense Flores	Professeur agrégé Paris 1 DDL
	Canela Llecha Llop	
	Carine Tumba	

Frais d'inscription

Pour l'année universitaire 2026-2027, les frais d'inscription en Master 2 « Action et Politiques publiques - Concours de la haute fonction publique » et en cycle de préparation aux concours s'élèvent à 1 500 €.

Ces frais de formation sont définitivement acquittés. Toutefois les étudiants qui réussissent l'un des concours auxquels prépare la formation et dont les résultats sont publiés avant le 31 mars peuvent demander le remboursement des frais de la formation correspondant au 2nd semestre.

Les étudiants doivent en outre acquitter les droits nationaux d'inscription en Master à l'université soit environ 255€ (un arrêté ministériel publié durant l'été fixe le montant des droits) et la CVEC (105€ en 2026-2027).

Les étudiants désireux de faire une seconde année de préparation peuvent faire leur inscription après les résultats du concours ou de l'admissibilité. S'ils réalisent leur inscription en janvier, après les résultats d'admission du concours de l'INSP, ils ne régleront que la moitié des droits de la préparation aux concours, mais devront payer l'intégralité des droits d'inscription à l'université. Aucune autre modulation des droits d'inscription n'est possible.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sous certaines conditions :

- Sur critères sociaux, de mérite, de service public : consulter le site : **https://www. crous-paris.fr/bourses/**
- Une aide financière de l'INSP peut être accordée aux étudiants inscrits à la Prépa Concours Paris 1 - ENS. La procédure sera communiquée aux étudiants en septembre.
- Bourse Talents : consulter le site https://www.fonction-publique.gouv.fr/bourses-talents

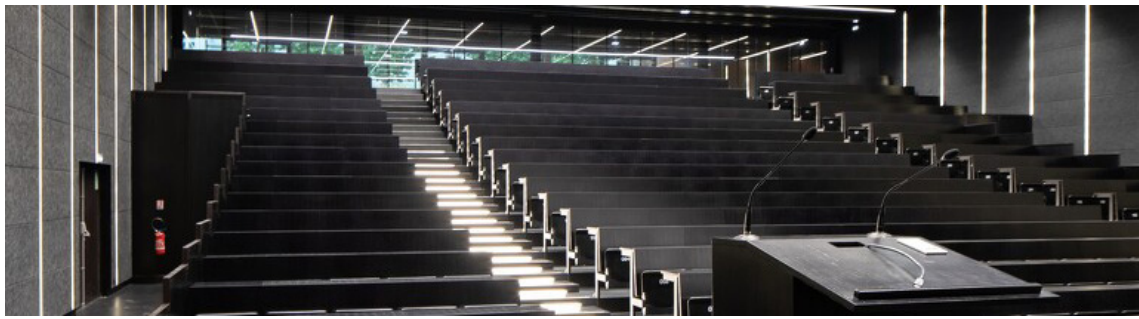

Contact

Directeurs :
Anne LEVADE, Professeur de droit public,
Présidente de l'Association française de droit constitutionnel

Jean-Christophe GRACIA, Président de chambre
au Tribunal Administratif de Paris,
Professeur associé à l'Ecole Normale Supérieure

Responsable administrative
Gabriela BRYDA

Gestionnaire administrative
Elise RICHARD

Gestionnaires de scolarité :
Eva TEIXEIRA MONTALVÃO
Alizée EUPHROSINE

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Campus Port-Royal - Centre Lourcine
1 rue de la Glacière, 75013 PARIS
Bâtiment B2 (bât. Simone Veil), 3ème étage, bureau 301.
cipcea@univ-paris1.fr
Tél. : +33 1 87 02 50 70

PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

CIPCEA
Centre de préparation aux concours administratifs